



## Permis B (UE-AELE) sans activité

**Selon les nouvelles exigences du service la population et de la migration du Canton du Valais**

- Demande d'autorisation CE/AELE 27 dûment remplie et signée avec la mention de la date d'entrée en Suisse
- Formulaire bleu (à retirer auprès de l'administration communale)
- Questionnaire annonce d'arrivée entièrement rempli
- Copie d'une pièce d'identité valable (passeport ou carte d'identité)
- Lettre de motivation mentionnant les raisons de l'établissement en CH, ainsi que l'engagement d'y résider au minimum 6 mois par année
- Preuves de moyens financiers suffisants (décompte des revenus mensuels, état de la fortune, déclaration fiscale, décompte(s) bancaire(s), .....)
- Copie du contrat de bail ou de l'acte d'achat d'un bien immobilier
- Attestation d'assurance maladie **suisse**  
*Le requérant peut garder son assurance à l'étranger si celle-ci accepte de signer le formulaire d'équivalence ou le formulaire S1 ou le formulaire E121. Cette exemption s'arrête lorsqu'une activité lucrative est exercée en CH ou lorsque la Suisse octroie une rente au requérant (AVS par ex.). Les enfants ont l'obligation d'être assurés en Suisse lorsqu'au moins un des parents est assujetti à l'obligation d'assurance en Suisse ou lors d'une activité lucrative.*
- 2 photos passeport
- Fr. 90.—/adulte et Fr. 30.—/enfant émoluments à payer

### Documents à présenter pour la famille

- Demande de regroupement familial
- Acte de mariage
- Acte de naissance pour les enfants mineurs et attestation de scolarité
- Extrait de l'Office des poursuites de Sion (liste complète)



**Seuls les dossiers complets seront acceptés.**